

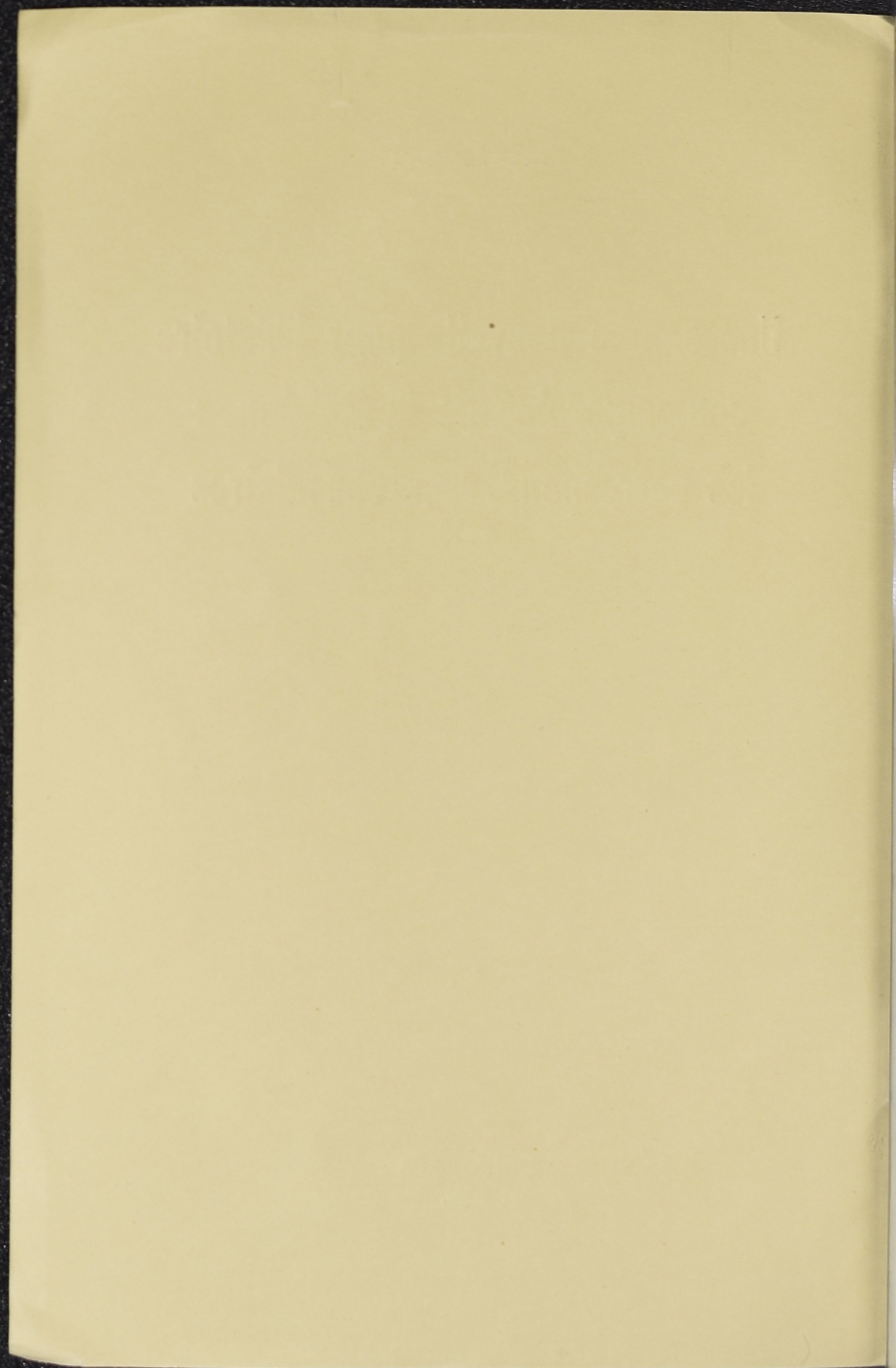
R. DEMOULIN

FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
7281		P 2/5
24 DEC. 1936		
Fiches		Comp'te

Une source nouvelle pour l'histoire contemporaine de la Belgique : les correspondances consulaires

Extrait des *Annales du XXX^e Congrès*
de la Fédération archéologique et historique de Belgique

BRUXELLES
1936.



UNE SOURCE NOUVELLE POUR
L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LA BELGIQUE :
LES CORRESPONDANCES CONSULAIRES.

par

Robert Demoulin.

Aspirant du Fonds National de la Recherche Scientifique.

En Belgique, les correspondances consulaires ont retenu l'attention de peu d'historiens. Les raisons sont d'ordre pratique : un des dépôts principaux de ces documents, les Archives du Ministère des Affaires Etrangères de France n'a livré à la curiosité des chercheurs cette masse de volumes que depuis très peu d'années, et le Public Record Office, qui recèle des richesses considérables pour l'histoire de notre pays, ne reçoit guère d'érudits belges.

En France, quelques historiens de l'histoire économique MM. Girard et Charliat notamment, ont utilisé ces lettres dans plusieurs de leurs travaux sur le commerce français en Espagne, dans le Levant ou les Pays Barbaresques (1).

L'intérêt d'une telle correspondance est incontestable. Un des plus grands Secrétaires d'État au Foreign Office, Lord Palmerston, lors d'un débat aux Communes le 8 mars

(1) GIRARD, *Les origines des Consuls de France en Espagne* (Bulletin Société d'Histoire Moderne, décembre 1929) ; IDEM., *Note sur les Consuls Étrangers en Espagne avant le traité des Pyrénées*. (Revue d'Histoire Moderne, t. IX, n° 12, p. 120) ; et sa thèse *Le commerce français à Séville et à Cadix à l'époque des Habsbourg*. — CHARLIAT, *Sur quelques sources de l'histoire économique générale*. 1) *Douane d'El-seneur et ses archives*. 2) *Correspondance consulaire au ministère des Affaires Etrangères*. 3) *Registre de la Chambre de Commerce de Dunkerque*. (dans Bulletin de la Société d'Histoire Moderne, 1926, 5^e série, p. 219-222.)

1841, répondant à l'honorable membre pour Shrewsbury (Mr Disraeli) l'assura que tant qu'il avait été à la tête de son département il avait lu tous les rapports et toutes les lettres reçues de ses consuls depuis les rapports les plus circonstanciés des consuls généraux les plus élevés jusqu'aux lettres les moins importantes du vice-consul du plus petit port. La présence du superintendant du département consulaire ne l'avait pas empêché de donner à cette tâche la même attention qu'aux autres charges de son ministère. C'était une lecture pénible, mais il trouva bien des richesses dans la masse des correspondances consulaires, dont le total se monte à la moitié de la correspondance du Foreign Office (1).

Dès le xvii^e et surtout le xviii^e siècle (2) il y eut quelques tentatives de l'Angleterre, de la France et de la Hollande pour obtenir de nos gouvernants l'exequatur nécessaire à l'installation de consuls à Ostende. Les Français, non sans difficultés, obtinrent les autorisations demandées et de 1715 à 1792 avec des intervalles, ils eurent un commissaire puis un consul à Ostende. Les Hollandais rencontrèrent beaucoup plus d'oppositions et c'est seulement en 1782 qu'un consul des États-Généraux fut agréé à Ostende. Les événements révolutionnaires et les guerres napoléoniennes bouleversèrent le commerce. Nous faisons partie de l'État français; des consuls de ce pays n'étaient plus nécessaires. Nous étions en guerre avec l'Angleterre; cela suffit à expliquer que c'est avec la constitution du Royaume des Pays-Bas et l'ouverture de l'Escaut, que l'institution des consuls étrangers à Ostende et à Anvers prit une forme définitive. Leur importance allait grandir d'année en année.

Nous avons eu l'occasion de lire lors de récents séjours à Paris et à Londres la correspondance de ces consuls en vue d'un prochain travail sur l'économie belge au début du xix^e siècle. Nous n'avons nullement l'intention d'expo-

(1) ROBERT FYNN, *British Consuls abroad*. Londres, 1846, p. xv.

(2) Nous renvoyons ici au récent article de M. MEES, *Het Consulaatswezen in België tijdens de vroegere eeuwen*, paru dans les *Bijdragen tot de geschiedenis* (mai-juin 1935.)

ser à l'aide de ces documents l'histoire économique de cette période; tout au plus voulons-nous dégager les apports que ces sources apportent à l'histoire et par quelques citations indiquer le genre de renseignement qu'on peut trouver dans ces correspondances. Les instructions du ministère des Affaires Étrangères de France à de Parthou de Vou, consul à Ostende, indiquent assez bien la matière de ces épais volumes.

L'activité du consul est répartie en trois branches: les affaires politiques, les affaires commerciales, la chancellerie. « Faites connaître les bruits et les nouvelles politiques qui viendraient à circuler dans votre résidence et qui seraient de nature à intéresser le Roi. — Envoyez les renseignements, les états et documents quelconques qui concernent le commerce, la navigation, les douanes et les tarifs, la statistique, la police sanitaire. — Enfin adressez sous la rubrique, *Chancellerie* les informations relatives aux affaires d'intérêts privés » (1).

Ainsi donc on trouvera dans ces volumes autre chose que des documents intéressant le commerce ou l'industrie. Lorsque des événements extraordinaires se produisent, une révolution comme celle de 1830 par exemple, on lira des lettres d'une réelle valeur, dont nous n'avons pas cru la publication inutile (2).

Outre des récits d'événements militaires ou révolutionnaires ces missives livrent çà et là de curieuses réflexions. Ces consuls étaient souvent mieux informés de l'opinion publique que les ambassadeurs ou les ministres qui à cette époque bornaient encore le champ de leurs investigations à un horizon assez court. Voici, par exemple, une réflexion du consul général de France à Amsterdam sur la politique linguistique de Guillaume 1^{er} et sur les mesures d'ordre économique qu'il suffirait au gouvernement de Paris de décider pour faciliter le maintien de la suprématie française

(1) *Archives des Affaires Étrangères de France. Correspondance Consulaire, Ostende, tome 5. Paris, le 12 décembre 1826.*

(2) *La correspondance des Consuls anglais en Belgique pendant la révolution de 1830. Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, tome 98, 1934, p. 417-534.*

dans les Pays-Bas : « Les efforts du gouvernement pour généraliser l'usage de la langue devenue langue nationale ont jusqu'à présent peu de succès. La langue française exerce encore une sorte de suprématie dont les avantages deviendraient peut-être incalculables si nos journaux adoptaient un mode de censure et de critique plus réservé, si une écriture anti-littéraire et anti-politique ne prenait à tâche, comme elle le fait, de fortifier et de faire germer les préjugés qui nous sont les moins favorables et surtout si un tarif plus modéré des droits d'entrée laissait à l'industrie étrangère l'essor compatible avec notre prospérité commerciale. Un décret du 14 janvier proroge, jusqu'à la fin de 1825, aux avocats exerçant devant les tribunaux de la Belgique, la faculté d'exposer leurs moyens en idiome français. A l'École Militaire de Delft, pour les aspirants de la marine, l'ignorance de la langue hollandaise n'est pas une raison d'exclusion du candidat qui y supplée par une connaissance parfaite du français. A la nouvelle École Militaire de Samarang (île de Java) l'étude de la langue française marche de front avec celle des langues hollandaise, malaise, et javanaise ; ces concessions sont arrachées à la nécessité. Un marchand d'Amsterdam qui ne parle que le hollandais est un étranger dans sa patrie.

Comment ne pas espérer, Monseigneur, des modifications à un système de douanes qui substitue l'exaspération et l'éloignement à tant de moyens de nous établir et de nous maintenir au premier rang » (1).

Les consuls s'occupaient en ordre principal de leur chancellerie.

Cette activité est loin d'être à dédaigner, surtout par le biographe. Les passeports devaient être visés au consulat et bien souvent on retrouve mention du passage de tel ou tel personnage, conventionnel exilé ou suspect, le consul en avertissant ses supérieurs hiérarchiques. Une lettre du consul à Anvers, Despallières, du 22 septembre 1824 nous donne quelques indications sur les Français à Anvers. Ils ne for-

(1) *Archives des Affaires Étrangères de France, Correspondance consulaire*. Amsterdam, t. 10. Froment de Champlagarde, consul-général à Amsterdam, au ministre. Amsterdam, le 4 février 1824.

ment pas de corps de nation ni de colonie : il ne s'est jamais immatriculé en chancellerie plus de 37 Français malgré mes avis et leur gratuite inscription. La plupart de ceux restés en Belgique se sont fait naturaliser pour conserver leurs places, d'autres, soit éloignement, soit indifférence, se sont abstenus de cette formalité, et dans cette occasion (la mort de Louis XVIII) je n'ai reçu d'aucun d'eux de compliments de condoléances. Plusieurs des Français immatriculés sont morts ou obscurs, ceux qui restent sont de petits détaillants, de simples ouvriers, ou tiennent des cafés ou des restaurants » (1).

Dans un ordre d'idées approchant, sur l'activité politique souterraine de ces agents consulaires nous avons retrouvé une lettre curieuse. Le 13 octobre 1823 le consul à Anvers sollicite l'appui du ministère des Affaires étrangères en faveur de J-B. Bouvier, qui se propose de créer un journal, « Le Spectateur d'Anvers » qui après avoir fait preuve d'une grande modération de principe, combattra vivement les doctrines révolutionnaires. Les journaux libéraux « qui n'ont point trouvé de contradicteurs un peu redoutables ont fait beaucoup de mal et perverti l'opinion, mais il ne serait peut-être pas difficile de faire revenir cette opinion qui est ébranlée par nos succès (en Espagne) en attaquant leurs mauvaises doctrines et en réduisant leurs apôtres au silence. Le ministère devrait prendre au moins 50 à 60 abonnements par trimestre et pourrait envoyer des articles et des renseignements particuliers par le moyen de quelque employé capable et modéré, soit en forme de correspondance, soit autrement, mais tout cela devrait rester fort secret » (2).

Ainsi donc l'historien politique ne devra pas dédaigner cette source de documents, mais l'historien économiste ne pourra, sous aucun prétexte, négliger ces gros volumes.

Les consuls anglais et français transmettaient chaque trimestre un relevé statistique du mouvement des ports, chaque année des états globaux de navigation, un état des

(1) *Archives des Affaires Étrangères, Correspondance Consulaire.* Anvers, tome, 2. Despallières au Ministre, le 22 septembre 1824.

(2) *Archives Affaires Étrangères de France. Correspondance Consulaire.* Anvers, tome 2, Despallières au Ministre. Le 13 octobre 1823.

stocks et des prix courants et tout document intéressant le commerce, la navigation et l'industrie. Les consuls français joignent à leurs chiffres de longs rapports, les anglais plus laconiques transmettent des données sèches.

Ce sont d'ailleurs des gens de qualité et souvent de la petite noblesse. Parthou de Vou, consul de France à Ostende, est le petit-fils d'un haut magistrat, et le fils d'un ex-lieutenant d'artillerie au service du Roi, qui finit sa vie comme banquier à Paris. Despallières, consul de France à Anvers fut dix ans député au Corps Législatif et son fils s'est allié à une des premières familles d'Angleterre. Hoche pied-Larpen, consul de Grande-Bretagne à Anvers est de la Gentry.

Leur science n'est pas toujours égale à leur dévouement, mais on lit toujours avec profit leurs rapports périodiques et leurs mémoires de circonstances, notamment sur l'exposition de l'industrie à Gand (1820), à Haarlem (1825), à Bruxelles (1830), enfin leurs réflexions sur la *Nederlandsche Handels-Maatschappij*.

Le Foreign Office réclamait moins de notes de ses agents que le Quai d'Orsay. Mais toutes les enquêtes du Board of Trade sur l'état du commerce, des manufactures, du prolétariat du Continent se faisaient par l'intermédiaire des consuls. Ainsi on retrouve les originaux de beaucoup de missives dont certaines d'ailleurs sont imprimées dans les *Parliamentary Papers* (*Accounts and Papers* de la Chambre des communes et de la Chambre des Lords), très utiles pour l'histoire économique, le Board of Trade étant chargé de rassembler la masse la plus considérable de documents précis qui permet au gouvernement de Sa Majesté d'être renseigné avec exactitude sur l'état général du Continent avant de proposer des lois de l'importance des *Corn Laws* ou des *Poor Laws*.

Que valent ces documents? En premier lieu les états de navigation. Sont-ils exacts?

— Les consuls eux-mêmes nous invitent à répondre par la négative.

« Nous nous occupons depuis près de vingt ans de calculs de ce genre et nous n'avons acquis qu'une conviction, celle de l'inexactitude des évaluations faites par les douanes de

tous les pays et par tous les consuls » (1). Les consuls étaient incapables de transmettre des renseignements officiels et toute leur correspondance est parsemée de plaintes sur les difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir par des moyens détournés des indications sérieuses et précises sur les exportations : les négociants gardent jalousement les secrets de leurs ventes et les employés de douanes sont muets. Sur les importations, grâce aux Manifestes ou Listes des chargements entrés, publiés par des entreprises privées au fur et à mesure de l'arrivée des navires, ils sont sans doute mieux renseignés. Mais les marchandises sont indiquées par colis de toute dénomination : tonneaux, barriques, balles, caisses, dont aucun ne représente un poids ou une mesure fixe. Une caisse de sucre à la Havane contient 160 Kgs, au Brésil elle en renferme 740. Si le consul est consciencieux, il fera des conversions approximatives proches de la réalité, d'après des évaluations moyennes établies par la contenance ou le poids de chacun de ces colis eu égard à leur provenance. Mais lorsqu'au lieu de donner des indications de poids, ils multiplient les quantités par les prix moyens annuels et nous livrent les seuls résultats de leurs calculs, ils nous laissent des chiffres inutilisables.

Ces renseignements statistiques sont cependant loin d'être négligeables. Le Bureau de statistique du ministère de l'Intérieur ne date que de 1826 et les seuls documents publiés ne concernent que les années 1824 à 1829. Les archives de La Haye n'ont pas conservé de documents de ce genre pour les années antérieures à 1824, si bien que seule la consultation des livres des ports pourrait remplacer la lecture des correspondances consulaires.

Quant aux autres renseignements numériques : cours de change, côte des valeurs en bourse d'Amsterdam ou d'Anvers leur utilisation est défendable. Sans doute on retrouve ces renseignements ailleurs, mais ces relevés mensuels libèrent le chercheur de l'obligation de feuilleter d'innombrables journaux. Certains prix-courants sont joints aux

(1) *Archives Affaires Étrangères de France. Correspondance Consulaire. Amsterdam, tome 9. Desjobert au ministre. 20 décembre 1822.*

envois trimestriels. Les prix des céréales sont transmis avec régularité, par contre les prix-courants marchandises sont moins nombreux et ne se présentent pas en série continue, ce qui diminue les possibilités d'utilisation.

Les mémoires annuels compensent en partie les déficiences statistiques et sont d'un grand intérêt pour la compréhension de l'évolution générale du commerce.

Les années 1810-1835 ont surtout retenu notre attention. Les correspondances des consuls français et anglais à Anvers, Ostende, Amsterdam et Rotterdam éclairent le mouvement du commerce mondial. La courbe ascendante de la place d'Anvers, la jalousie tenace du concurrent hollandais y apparaissent. Il n'y a pas de source plus riche en réflexions et en constatations de tout genre sur l'opposition de deux économies juxtaposées par la volonté des traités. Les efforts méritoires de Guillaume 1^{er} pour atténuer le divorce économique retiennent aussi l'attention de ces observateurs étrangers. La résistance des marchands d'Amsterdam aux tentatives d'amalgame du Roi est tenace. Lors des débats sur la séparation aux États-Généraux en septembre et en octobre 1830, leurs désirs se manifestent. « Ils applaudissent au parti que les États-Généraux viennent de prendre, quoique un peu tard, de reconnaître la nécessité d'une séparation entre les deux parties du royaume et ils y applaudissent de bonne foi, car la séparation était le vœu de tout le haut commerce, et la première adresse qui l'a demandée au Roi fut proposée par le chef de la maison Hope, homme étranger par sa naissance et supérieur par esprit aux influences d'une passion étroite et aveugle... Le Nord veut donc la séparation par ce qu'il croit qu'elle le sauvera de la ruine » (1).

Certains Français ont d'ailleurs le goût de la synthèse et ils font précéder leurs chiffres de vues d'ensemble et de réflexions perspicaces. L'adaptation aux nouvelles conditions du marché mondial après les guerres napoléoniennes et le froissement résultant de la Réunion provoquèrent une longue crise dans nos Provinces ainsi qu'en témoignent ces observations judicieuses du consul général de France : « Le

(1) *Archives Affaires Étrangères de France, Correspondance Consulaire, Amsterdam, t. 14. Desaugiers au ministre, 2 octobre 1830.*

Royaume des Pays-Bas peut se considérer comme composé de deux nations dont l'une veut vendre et l'autre veut acheter. Le peuple belge lutte avec constance et avec succès contre toutes les entraves qui l'irritent. On aperçoit dans cette riche contrée un état de souffrance ; mais rien n'y annonce ni découragement ni abandon.

Le peuple belge voit dans l'ouvrage de ses mains la propriété la plus sacrée et le droit le plus imprescriptible dans la liberté de répandre ses produits et de provoquer tous les peuples à faire mieux ou à porter la peine d'avoir fait moins bien ; blesser ou contester ce principe, c'est briser toutes ses affections et il ne peut être pour nous qu'un rival estimable ou un ennemi passionné ».

« Le peuple des provinces septentrionales, moins ardent et plus résigné, s'explique la ruine de ses fabriques par la cherté de la main d'œuvre, conséquence nécessaire de l'impôt sur les objets de première consommation ; il renonce paisiblement à établir des comparaisons dans lesquelles il ne dissimule pas son infériorité ; il comprend aussi que les autres peuples ont toute raison de faire eux-mêmes leurs transports puisqu'ils en ont les moyens, mais il espère la régénération du commerce d'économie ; il croit fermement que les moyens que lui donnent ses immenses capitaux de vendre à long terme et d'acheter comptant lui ramèneront les peuples qui ne peuvent encore rivaliser avec lui ni pour l'opulence ni pour l'esprit d'ordre et de goût qui le distinguent tant pour les emmagasinements que pour l'assortissement des cargaisons : il supporte plus impatiemment que les étrangers eux-mêmes les prohibitions si ardemment sollicitées et si souvent obtenues par ses nouveaux compatriotes auxquelles il attribue avec raison la diminution toujours croissante des bénéfices de la commission » (1).

Nous pourrions citer beaucoup de réflexions et de précieuses remarques de ces agents consulaires, notamment sur les fluctuations du commerce mondial ou sur l'utilisation des capitaux ; le peu d'entrain des capitalistes hollandais à in-

(1) *Archives Affaires Étrangères France. Correspondance Consulaire Amsterdam*, tome 10. Froment de Champlagarde au ministre, le 14 octobre 1824.

vestir des fonds dans l'industrie manufacturière ou même dans les entreprises commerciales est remarquable : les emprunts étrangers les attirent davantage.

Ainsi ces correspondances riches en matières de tout genre méritent de retenir l'attention de l'historien, elles sont à la disposition des chercheurs jusqu'à la date de 1870 au Quai d'Orsay et jusqu'à celle de 1905 au Public Record Office.

Nous ne croyons pas sans intérêt de donner l'indication des fonds à consulter.

A. FRANCE.

Un décret de la Convention du 4 février 1793 transféra aux Affaires Étrangères la Direction des consulats, dépendant jusqu'alors du ministère de la Marine. Le transport des archives commença en mars 1796. 1500 dossiers restèrent au Quai d'Orsay sous leur forme primitive : liasses, cartons, portefeuilles. Ils sont livrés à la curiosité du public au fur et à mesure de leur reliure. Tous les cartons ne furent pas transférés aux Affaires Étrangères ; au surplus d'autres dossiers furent reversés par après aux Archives Nationales ; aussi convient-il de s'adresser également à ce dépôt.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Correspondance commerciale et consulaire.

Amsterdam.	Tomes 2 à 29.	1785 à 1850
Anvers.	Tomes 1 à 8.	1815 à 1850.
Bruxelles.	Tomes 1 à 9.	1820 à 1849.
Ostende.	Tomes 5 à 7.	1783 à 1849.
Rotterdam.	Tomes 7 à 19.	1783 à 1850.
La Haye.	Tomes 1 à 12.	1781 à 1846.
Hellevoet.	Tomes 1 et 2.	1804 à 1816.

Correspondance politique des Consuls. — Belgique.

Tome 1	1830-1847.	Anvers, Ostende.
Tome 2	1848-1856	idem.
Tome 3	1857-1869.	Anvers, Charleroi, Liège, Mons, Ostende.

Pays-Bas.

Tome 1.	1830-1833 (janvier)	Amsterdam. Rotterdam.
Tome 2.	1833 (février) -1840.	idem.
Tome 3.	1826-1838.	Amsterdam, Rotterdam, Anvers.
Tome 4.	1839-1842.	Amsterdam, Rotterdam.
Tome 5.	1857-1869.	Amsterdam, Rotterdam, Batavia, Padang.
Tome 6.	1858-1867.	idem.
Tome 7.	1868-1869.	idem.

ARCHIVES NATIONALES.

1) *Affaires Etrangères. Correspondance Consulaire.*

Amsterdam.	Tome 1.	1775-1784.	cote B 1-165.
La Haye,	Tome 1 à 9.	1663-1727.	cote B 1-619 à 627.
Ostende.	Tome 1 à 4.	1715-1792.	cote B 1-929 à 932.
Rotterdam.	Tome 1 à 6.	1757-1792.	cote B 1-971 à 976.

2) *Archives réintégrées du consulat.*

Amsterdam.	1720-1774	11 cartons
Rotterdam.	1808-1811.	1 carton.
Bruxelles.	1831-1872.	23 cartons.(archives réinté- grées de la légation.)

On consultera également l'inventaire des archives de la Marine, série B. 7.

B. ANGLETERRE.

La correspondance des consuls n'est pas contenue dans une série séparée de volumes, mais est mêlée à la correspondance du résident ou ambassadeur à Bruxelles ou à La Haye et à toutes les autres correspondances originaires des « Flandres » de Belgique ou des Pays-Bas. (State Papers. Foreign, jusqu'à 1780 et Foreign Office depuis cette date.)

Signalons qu'on trouvera une liste des consuls des puissances étrangères dans les Pays-Bas de 1814 à 1850, dans

Verslagen omtrent 's Rijks Oude Archieven, XLIV^e année, 1921, 1^e partie, pages 223-240. (La Haye 1923).

On pourra également consulter S. T. Bindoff, E. F. Malcolm Smith, C. K. Webster. *British diplomatic representatives, 1789-1852*, edited for the Royal Historical Society. (Camden third series. Vol. L. London 1934).



